

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023**

-Le conseil nomme la ville de Mont-Joli organisme responsable du projet.

5. 2023-042

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, déclare la clôture de l'assemblée à 19h50.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron,
Directrice générale et greffière-
trés., DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 21 février 2023 à 19h45, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire